

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-quatre juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

Joëlle CRUMBACH - Jean-Pierre BIES - Anita BOUR - Kurt SCHIRLE - Marielle NICOLAS - Claude CHAAB - Gabrielle PILARD - Sébastien SHOUG - Paulette DOUBLET - François FESTOR - Chantal PELOSO - Benoît HILLENBLINK - Nadine EBERLE - Sabine OTT - Robert FAUDIER - Angélique FLAUSSE - Fabien JACOBS - Marie-Françoise DI-BELLA - David LEGROS - Angelo FURNARI - Jonathan KIEFFER - Delphine LEMPEREUR

Membres absents excusés :

Julie LAUBU qui donne procuration de vote à Angélique FLAUSSE  
Damien BLANRUE  
Carole VETTORI  
Jonathan PASTOT

Madame Delphine LEMPEREUR est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire présente ses condoléances, au nom du conseil municipal, à Madame Sabine OTT pour le décès de sa mère.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention du GECNAL.

Il met au vote la proposition de rajouter ce point supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire indique que les nouveaux horaires dans les écoles maternelles et primaire sont : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30. Un accueil périscolaire a été mis en place au groupe scolaire Pierre Ernst qui permet d'accueillir les enfants entre 7h30 et 17h30 (avec cantine entre midi). A l'école maternelle Moselly, un accueil sera assuré de 8h à 8h30 et de 15h30 à 16h.

### 1er point de l'ordre du jour :

#### **ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DE LA SEANCE DU 30 MARS 2014**

Monsieur le Maire met l'adoption des comptes-rendus au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes-rendus de la séance du 30 mars 2014.

### 2ème point de l'ordre du jour :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMPTE DE GESTION**

Le maire passe la parole à Monsieur BIES qui met à disposition des conseillers les bordereaux de titres et de mandats 2013, les factures ainsi que le compte de gestion. Il constate que chacun a bien reçu le compte administratif complet et une copie du tableau des résultats d'exécution du compte de gestion.

Il présente ce compte administratif en section de fonctionnement par chapitre, en section d'investissement par programme.

Les conseillers vérifient et constatent que le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 sont identiques.

Les résultats de l'exercice 2013 font apparaître un excédent de fonctionnement de 752.276,35 euros et un déficit d'investissement de 509.268,39 euros ce qui représente un excédent global de 243.007,96 euros.

La commission des finances, lors de sa séance du 17 juin 2014, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice. Le maire n'a pas participé au vote.

### 3ème point de l'ordre du jour :

#### **AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2013**

Monsieur BIES explique que, comme relevé sur le compte administratif, les résultats cumulés 2013 sont les suivants :

Investissement : déficit de 509.268,39 euros,

Fonctionnement : excédent de 752.276,35 euros.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 509.268,39 euros à la section d'investissement pour son équilibre (autofinancement) et 243.007,96 euros à la section de fonctionnement.

Il rappelle que les sommes affectées à la section de fonctionnement sont destinées, pour une grande part, à l'autofinancement des investissements à venir.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme indiqué ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme indiqué ci-dessus.

#### **4ème point de l'ordre du jour :**

#### **FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

La section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement étant devenue excédentaire ces dernières années, la redevance d'assainissement due au titre de ce service, à savoir 0,1631 euros HT au m<sup>3</sup> d'eau consommé, pourrait être portée à 0,10 euros HT au m<sup>3</sup>.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de porter le taux de la redevance d'assainissement communale à 0,10 euros au m<sup>3</sup> à compter du 1er juillet 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le taux de la redevance d'assainissement communale à 0,10 euros au m<sup>3</sup> à compter du 1er juillet 2014.

#### **5ème point de l'ordre du jour :**

#### **ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 197 RUE PRINCIPALE**

Monsieur le Maire propose de faire acquisition de l'immeuble sis 197 rue Principale. Le propriétaire a donné son accord pour le céder à la commune au prix de 100.000 euros.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de faire acquisition de cet immeuble au prix proposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. décide de faire acquisition de l'immeuble sis 197 rue Principale, propriété de Madame BENTZ Geneviève, domiciliée 2 rue du Chapitre à 88000 EPINAL, cadastré section 4, parcelles 75, 80, 84 et 88, d'une superficie totale de 12 ares 40.
2. fixe le prix de la transaction à 100.000 euros,
3. charge Maître LANG, notaire de SAINT-AVOLD de la rédaction de l'acte.

**6ème point de l'ordre du jour :**  
**ORGANISATION D'UN CONCOURS LOCAL**  
**DES MAISONS FLEURIES**

Monsieur le Maire propose de reconduire le concours local des maisons fleuries. Il rappelle qu'une somme de 1.015 euros a été allouée l'année dernière aux lauréats de ce concours et qu'une somme de 2.500 euros est prévue au budget primitif 2014 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.


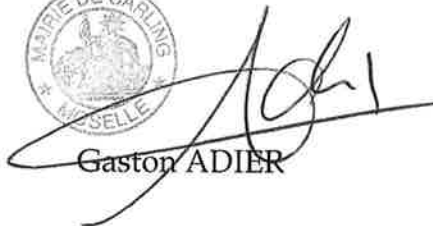
La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 10.

CARLING le 24 juin 2014

Le Maire,

  
  
Gaston ADIER